

# Initiative Adaptation Outre-Mer (IAOM)

Accompagner les collectivités ultramarines dans  
l'adaptation de leur territoire au changement climatique

Facilité



Financée par le Fonds Outre-mer (FOM),  
l'IAOM propose deux offres complémentaires :

- un accompagnement technique et de l'expertise spécialisée de l'AFD pour définir les besoins avec les partenaires, structurer les cadres stratégiques d'adaptation, préparer les investissements, accompagner la définition et la sélection des prestations, puis assurer le suivi, la qualité, l'exploitation et l'appropriation des études ;
- des financements d'ingénierie (études opérationnelles ou stratégiques, expertises ponctuelles, appuis post-crise).



## Objectifs

- Renforcer les capacités d'adaptation des collectivités ultramarines face aux risques climatiques
- Appuyer techniquement et financer la conception et la mise en œuvre de stratégies et plans d'adaptation
- Mobiliser les acteurs et financements au service de la résilience des territoires ultramarins



## Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les collectivités  
territoriales et leurs groupements :

- Régions
- Départements
- Collectivités uniques et collectivités publiques d'Outre-mer à statuts particuliers
- Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Communes

Actuellement couverts par le dispositif :  
La Guyane, la Guadeloupe, la Martinique,  
Mayotte, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et  
la Polynésie française





## Caractéristiques

**Type** : subvention

**Montant**: jusqu'à 100 % du besoin, de 15 k€ à 80 k€.

**Durée** : un à trois ans

**Taux d'intérêt** : non applicable

**Décaissements** : un ou plusieurs décaissements

**Devises** : EUR

**Mobilisation des fonds** : après validation de l'octroi par l'AFD, généralement en maîtrise d'ouvrage locale

**Partenariats** : l'IAOM permet de chercher des synergies avec les accompagnements d'autres acteurs tels que la Banque des Territoires (BDT) ou l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)



## Illustrations

- **Guyane (70 k€)** : appui à l'élaboration du plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC) de la Collectivité Territoriale de Guyane. La démarche s'appuie sur un diagnostic des vulnérabilités climatiques et la définition d'une stratégie d'adaptation déclinée en actions. La mobilisation des acteurs du territoire est au cœur de la démarche, afin de favoriser l'appropriation et la mise en œuvre.



- **La Réunion (80 k€)** : élaboration de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGTC) de la communauté intercommunale des villes solidaires de la Réunion (CIVIS), aux côtés de la Banque des Territoires. L'appui couvre trois phases : le diagnostic territorial, la définition de la stratégie d'adaptation du littoral et la formalisation d'un plan d'actions à différentes échelles d'acteurs.



- **Mayotte (appui technique)** : organisation d'ateliers de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique à destination des services techniques des collectivités, aux côtés de la Banque des Territoires, avec les services de l'État, Météo France, et I4CE.



© Isabelle Bonillo - Mayotte